

Pour diffusion à tout le  
personnel et AFFICHAGE

**DESTINATAIRES :** Le personnel du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITEUR :** Mario Bisson  
Directeur adjoint aux opérations financières

**DATE :** 22 février 2023

**OBJET :** **Frais de repas, d'hébergement et frais connexes –  
modifications à la hausse**

DRF-DAOF-288

La présente est pour vous informer des dernières modifications qui concernent les nouvelles indemnités, à l'égard des frais de repas, d'hébergement et autres frais connexes s'appliquant **à compter du 13 décembre 2022.**

**Frais de déplacement à compter du 13 décembre 2022, incluant le montant des taxes, le cas échéant :**

Repas	Ancien taux	Nouveau taux
Déjeuner	10,40\$	13,75\$
Diner	14,30\$	18.90\$
Souper	21,55\$	28.50\$

Hébergement et frais connexes	Ancien taux	Nouveau taux
Allocation quotidienne lors d'un coucher dans un établissement hôtelier	5,85 \$	7,75 \$

Les taux ont déjà été modifiés dans le Guichet Web Virtuo.

#### **PAIEMENT DU DIFFERENTIEL (rétroactif au 13 décembre 2022)**

Les personnes qui ont soumis un compte de dépenses comportant une dépense (avec reçu) plus élevée que l'ancien taux et qui souhaitent demander le paiement du différentiel doivent :

1. Créer un nouveau compte de dépenses Guichet Web — Virtuo paie en saisissant la date correspondant au lendemain de la dépense initiale (ou le jour précédent, si une réclamation avait déjà été soumise à cette date) ;
2. Joindre à nouveau le reçu initial ;
3. Et inscrire le montant correspondant à la différence entre l'ancien et le nouveaux taux (exemple : pour un déjeuner, saisir 3,35 \$, soit la différence entre le 13,75 \$ et 10,40 \$).

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la paie par courriel [paie.ciessler@ssss.gouv.qc.ca](mailto:paie.ciessler@ssss.gouv.qc.ca)

**Informations obligatoires dans l'objet de votre courriel**

- Votre numéro d'employé à 6 chiffres (sans aucune autre mention devant le numéro)
- Le motif de votre demande (exemple : 058104 CDD-WEB repas ajustement).

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.